



**Dossier d'inscription à la
l'entrée en formation
d'Aide-Soignant
Formation professionnelle
continue
« ASH 70h »**

Rentrée septembre 2021

**Institut de Formation des Professionnels de
Santé**

Centre Hospitalier des Pays de MORLAIX

BP 97237

29672 MORLAIX Cedex

☎ 02 98 62 61 98 *ifsi@ch-morlaix.fr*

www.ch-morlaix.fr

CONDITIONS D'ACCES À LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est réglementée par l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

Justifier du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée **et** d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

MODALITES DE SELECTION

Au regard du contexte sanitaire, les modalités de sélection ont été aménagées par arrêté. La sélection s'effectuera uniquement sur le dossier d'inscription.

PLACES DISPONIBLES

Article 12 : un minimum de 20% des places autorisées par la Région, est réservé aux agents relevant de la Formation Professionnelle Continue.....

Places autorisées	Reports	Places réservées pour la FCP ASH de la FPH	Places réservées pour la FCP « ASH 70 h »	Sélection externe
44 places	5	8	8	23

CALENDRIER

Fin des inscriptions	18 juin 2021
Affichage des résultats d'admission	1 ^{er} juillet 2021 à 14 heures

PIECES A FOURNIR

DOSSIER ADMINISTRATIF

- 1 Photo d'identité

 - La fiche d'inscription dûment remplie en caractères d'imprimerie

 - Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ou du Passeport ou de la carte de séjour valide pour toute la période de la formation

 - Attestation(s) de travail, accompagnées, éventuellement des appréciations de l'employeur

 - Attestation de suivi de la formation ASH 70H
- NB : pour les personnes en cours de formation, fournir une attestation-employeur d'inscription à cette formation

FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS AIDE SOIGNANT 2021

Photo d'identité

N° DOSSIER



A retourner avant le 18 juin 2021

ETAT CIVIL

NOM

Nom d'épouse

Prénom

DATE NAISS. / / LIEU NAISS Dépt



SEXE

NATIONALITE

(F ou M)



@

ADRESSE (à laquelle sera adressée les résultats)

Code Postal

Ville

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Emploi actuel :

Nom et coordonnées de votre employeur :

Etudes suivies : (indiquer le niveau le plus élevé atteint)

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Employeur = fournir une attestation de prise en charge financière de la formation

Autre =

PUBLICATION DES RESULTATS SUR INTERNET

Nom et prénom du candidat.....

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet

Je refuse la diffusion de mon nom sur internet. Dans ce cas, je devrais attendre la réception de mon courrier pour connaître mes résultats, aucun résultat n'est donné par téléphone

Cocher la case de votre choix

Date

Signature

**Si mineur, signature du représentant légal*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit le concours et en accepte les termes.

Fait à

le

Signature du candidat ou du représentant légal si le candidat est mineur

DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Au siège de l'Institut de Formation : déposez votre dossier sous enveloppe dans le bac situé dans le sas d'entrée de l'institut ;
- Par courrier : assurez-vous de la prise en charge de votre courrier par la poste et de sa traçabilité : lettre suivi, prêt à poster.....

**INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX
SELECTION AIDE-SOIGNANT 2021
BP 97237
29672 MORLAIX CEDEX**

Vous recevrez un mail accusant réception de votre dossier, si vous ne le recevez pas sous 72 heures, contactez l'institut

Date limite de dépôt du dossier : 18 juin 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

L’AFFICHAGE DES RESULTATS

Les résultats seront affichés au siège de l'institut et sur le site internet. Aucun résultat n'est transmis par téléphone.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose **d'un délai de 7 jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Lorsque, dans un institut, la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur d'institut concerné peut faire appel à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission de ceux-ci.

Parmi les candidatures reçues par un institut, la priorité est accordée aux candidats admis dans les instituts de la région.

L’ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée à la production **au plus tard le jour de la rentrée**

1° **Au plus tard le jour de la rentrée** D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession d'aide-soignant

2° **Au plus tard le jour du premier jour de stage** d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par le code de la santé publique

- Vaccinations **obligatoires** (Article L.3111-4 du code de la santé publique) :
Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite
- Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique :
coqueluche - rougeole - grippe saisonnière - rubéole - varicelle